

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

v3.0

CHANTIER 7

MOBILITÉ TERRESTRE ZÉRO ÉMISSION GES

Réduire urgemment les GES du secteur des transports. Accentuer la conversion électrique. Favoriser le transport en commun électrifié.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que le nombre de véhicules à combustion fossile sur et hors de nos routes est en hausse. Parce que le nombre total de kilomètres parcourus par ces véhicules par année est beaucoup trop important. Parce que le secteur du transport est le plus grand émetteur de GES au Québec.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Éviter l'utilisation des véhicules à moteur à combustion (thermiques);
2. Créer une coop citoyenne d'autopartage et s'y impliquer;
3. S'allier aux municipalités pour exiger les investissements urgents des gouvernements supérieurs dans le transport collectif de sa région;
4. Participer à la mise en place d'un vaste programme de réduction des déplacements fréquents et non nécessaires et favoriser l'établissement de centres de télétravail à proximité de nœuds de transport collectif;
5. S'impliquer dans la mobilité durable (marche, course, vélo, etc.) et accepter l'interdiction partielle ou complète de la circulation automobile selon certaines plages horaires ou secteurs dédiés.

Principales actions municipales

1. Obtenir les budgets pour la création de zones de stationnements incitatifs;
2. Favoriser l'accessibilité à du transport en commun, public et électrifié, constant et efficace;
3. Développer des services municipaux d'autopartage de véhicules électriques;
4. Consacrer des budgets au développement et à la vitalisation de quartiers compacts et de zones de stationnement aussi appelées zones de transbordement;
5. Favoriser le transport actif, tels le vélo, la marche, etc.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Adopter une loi éliminant complètement la vente de véhicules à essence d'ici 2030;
2. Offrir des tarifs électriques d'urgence climatique (TÉUC) dans les bornes de recharge publiques;
3. Développer des services de transports collectifs électriques à l'échelle des régions, par des investissements massifs et des lois contraignantes;
4. Investir dans le développement d'infrastructures publiques de transport inter municipal;
5. Accorder des subventions aux MRC pour développer les réseaux de transports actifs;
6. Soutenir l'établissement de centres de télétravail arrimés aux services de partage et de transport intermodaux;
7. Cesser de soutenir et bannir l'utilisation de l'éthanol et autres biocarburants destinés aux moteurs thermiques;
8. Indiquer les émissions de GES des vols internationaux et celles dues au transport maritime et terrestre sur les reçus et titres de transport, et faire apparaître leur somme dans les bilans provinciaux et nationaux de GES.